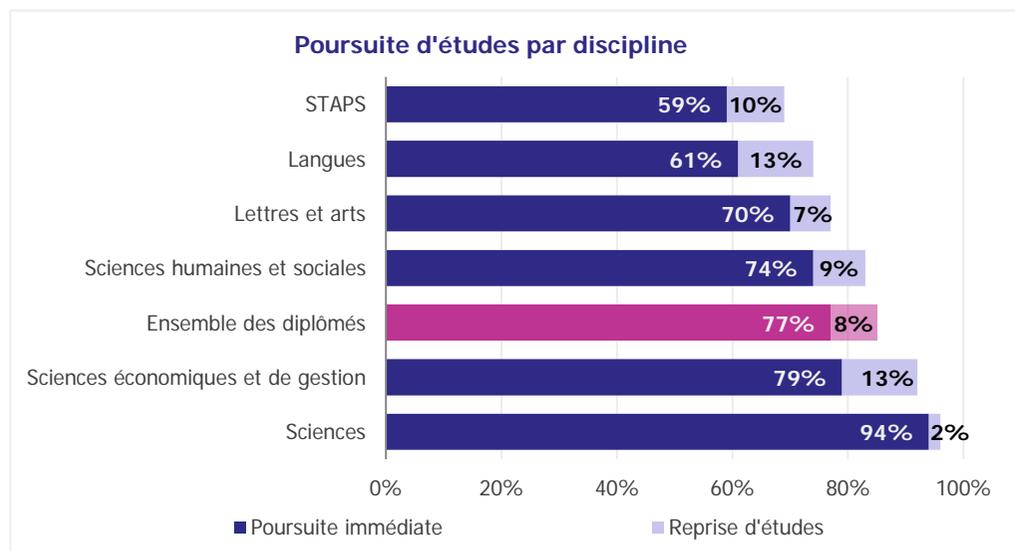


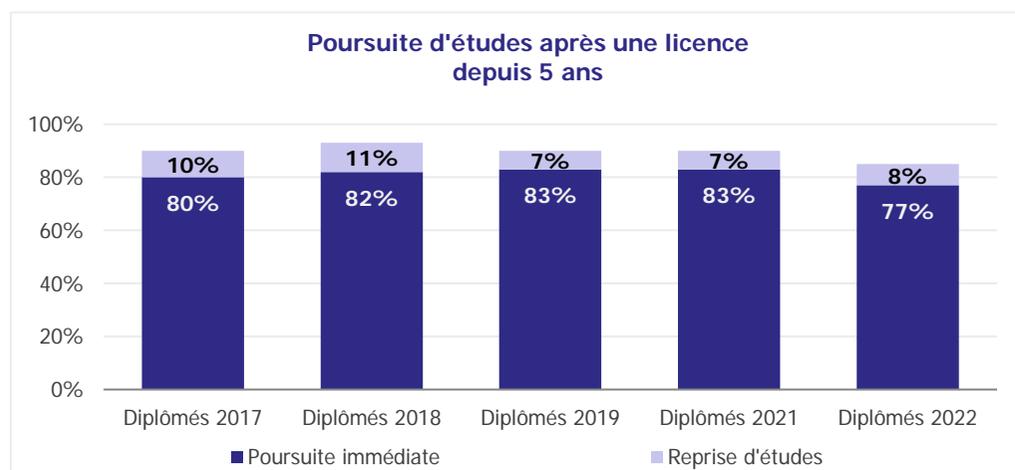
Parcours d'études après une licence obtenue en 2022



Après l'obtention d'une licence en 2022, les étudiants poursuivent massivement leurs études. Les trois quarts des licenciés poursuivent immédiatement après l'obtention de leur diplôme, et 8 % après une interruption d'une année. Cependant, pour la première fois depuis cinq ans, les poursuites d'études immédiatement après une licence sont en baisse, non compensée par les études différées, et ce dans quasiment toutes les disciplines.

Les diplômés scientifiques poursuivent quasiment tous leurs études dans la continuité de la licence. En revanche la poursuite d'études est moins fréquente immédiatement après une licence de langues ou de STAPS.

Au final, 15 % des diplômés arrêtent leurs études au moins deux ans. L'arrêt concerne plus souvent les diplômés de STAPS. Toutefois en STAPS, les effectifs de diplômés suivant un parcours menant traditionnellement à une poursuite d'études ont fortement diminué. Cette baisse entraîne mécaniquement une hausse de la part des diplômés du parcours *activités physiques adaptées, santé* menant plus souvent à une insertion professionnelle. Il en résulte la baisse du taux de poursuite d'études de l'ensemble de la discipline.



Définitions

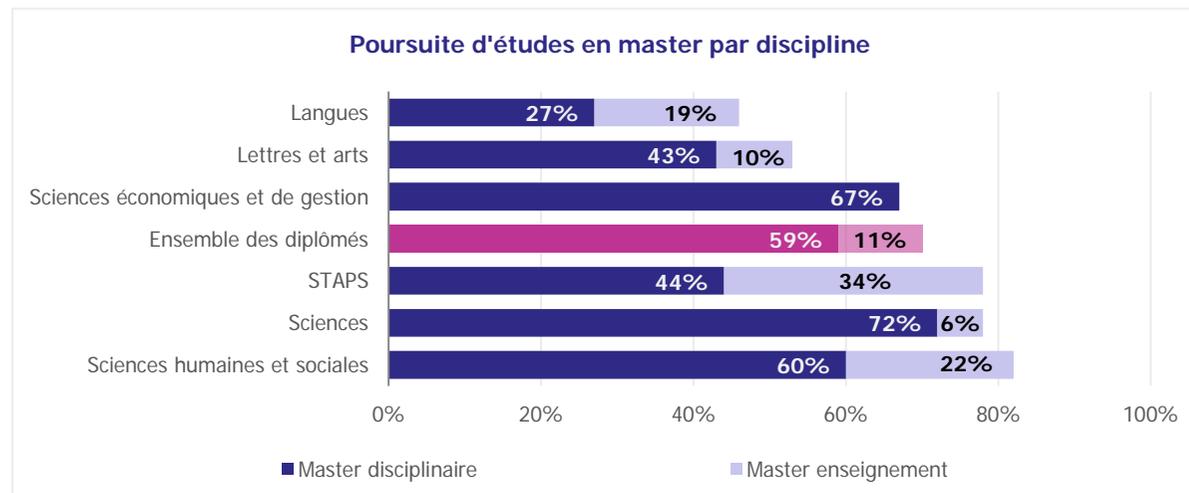
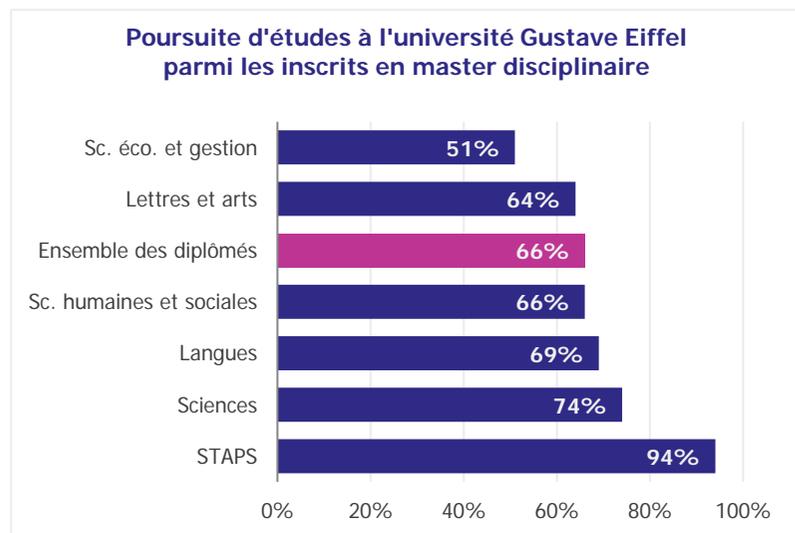
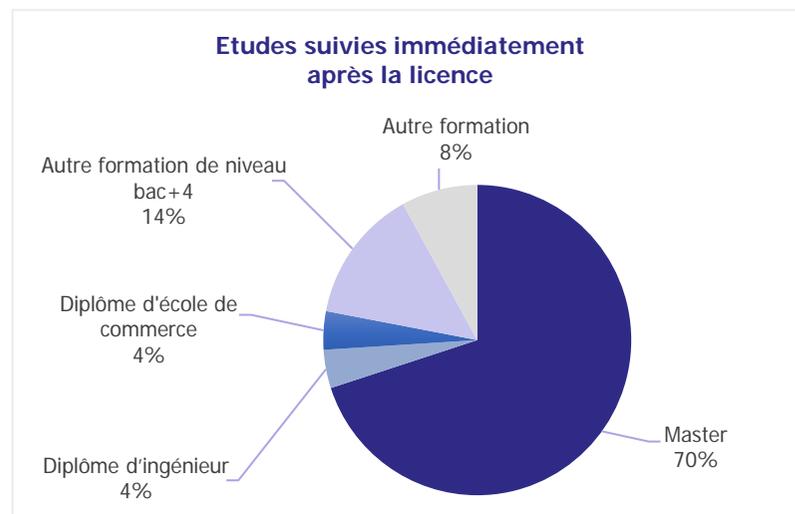
Taux de poursuite d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation l'année suivant l'obtention du diplôme.

Taux de reprise d'études :

Part des diplômés inscrits dans une formation après une année d'interruption d'études.

Les formations après la licence



Quand ils poursuivent leurs études, sept licenciés sur dix choisissent un master et c'est particulièrement le cas des diplômés de sciences, de sciences humaines et sociales et de STAPS. Pour ces deux dernières disciplines, l'orientation en master métiers de l'enseignement (MEEF) est plus fréquente. Cependant les diplômés de STAPS choisissent cette voie moins souvent que les promotions précédentes. En effet la formation aux métiers de l'enseignement était leur principale poursuite d'études, ce qui n'est plus le cas pour les diplômés 2022.

Les diplômés de sciences économiques et de gestion et des sciences suivent essentiellement un master disciplinaire. Les trois quarts des scientifiques sont inscrits à l'université Gustave Eiffel, contre la moitié des économistes. Ces derniers, s'orientent aussi vers un diplôme d'école de commerce (12 %) et les licenciés de sciences en diplôme d'ingénieur (14 %).

Enfin en langues et lettres et arts, les poursuites d'études en master sont moins fréquentes. Ils choisissent plus souvent une formation d'école spécialisée de niveau bac+4 pour les diplômés de langues (33 %) et de niveau inférieur pour ceux de lettres et arts (28 %).

Globalement si la poursuite d'études en master reste majoritaire, les licenciés semblent délaisser cette orientation (- 8 points sur les trois dernières promotions étudiées) au profit de formations en école.

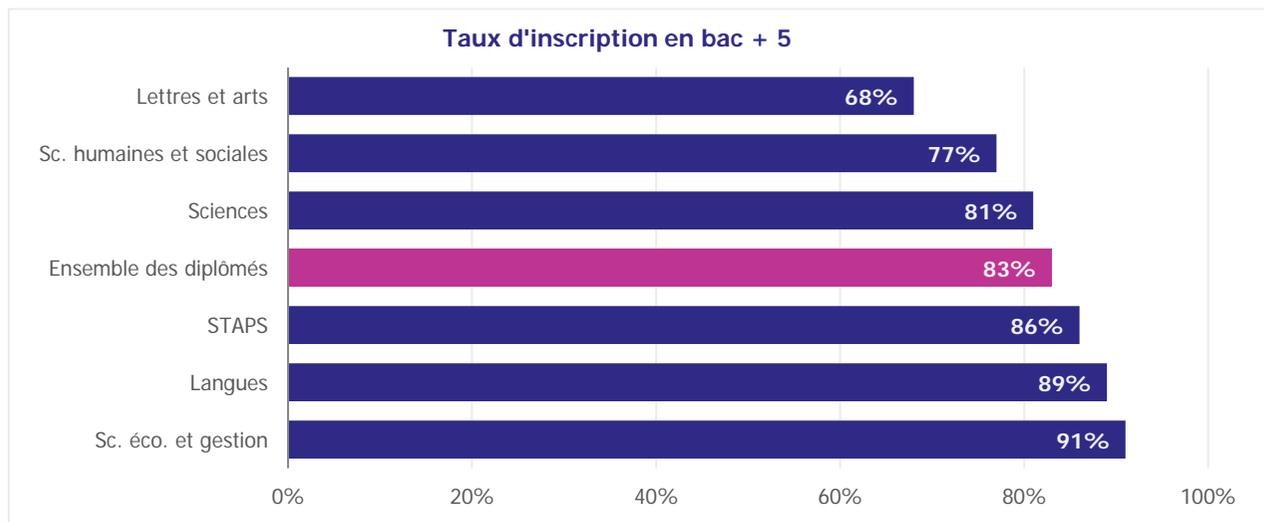
Définitions

Taux de poursuite d'études en master :

Part des diplômés inscrits en master disciplinaire ou enseignement parmi les diplômés inscrits dans une formation l'année suivant l'obtention de la licence.

Taux de poursuite d'études à l'université Gustave Eiffel :

Part des diplômés de licence inscrits à l'université Gustave Eiffel parmi les diplômés ayant poursuivi leurs études en master disciplinaire immédiatement après la licence.



Parmi les étudiants en poursuite d'études immédiate, 89 % suivent une formation de niveau bac+4, et 83 % d'entre eux sont inscrits en bac+5 l'année qui suit. L'accès à une formation de niveau bac+5 sans retard est particulièrement élevé pour les diplômés de sciences économiques et de gestion, de langues et de STAPS. En revanche les diplômés de lettres et arts et de sciences humaines et sociales y accèdent moins souvent. Parmi ceux n'accédant pas à une formation de niveau bac+ 5 deux années après la licence, 65 % sont à nouveau inscrits à bac+4, et un quart ne suit plus d'études.

L'insertion professionnelle

	Diplômés 2022
Taux de diplômés sur le marché de l'emploi	18 %
Taux de chômage	17 %
Taux d'emploi stable	52 %
Part des PCS cadre et profession intermédiaire	54 %
Salaire à 18 mois	1 869 €

Dix-huit mois après l'obtention de la licence, 18 % des diplômés sont sur le marché de l'emploi uniquement avec leur licence. Parmi eux 17 % sont en recherche d'emploi, soit le double par rapport aux diplômés de licence professionnelle.

Au moment de l'enquête, plus de la moitié des diplômés en emploi ont signé un contrat stable et autant occupent un poste relevant des PCS de niveau cadre, profession intellectuelle supérieure et profession intermédiaire.

Définitions

Taux d'inscription en bac+5 :

Part des inscrits dans une formation de niveau bac+5 deux années après l'obtention de la licence, parmi les inscrits en bac+4 l'année suivant l'obtention de la licence.

Taux de diplômés sur le marché de l'emploi :

Part des diplômés actifs 18 mois après l'obtention du diplôme parmi l'ensemble des diplômés de licence.

Taux de chômage :

Part des actifs en recherche d'emploi au moment de l'enquête.

Taux d'emploi stable :

Part des emplois stables (CDI+Fonctionnaire) parmi les diplômés en emploi.

Part des PCS cadre et profession intermédiaire :

Part des emplois de niveau cadre et profession intellectuelle supérieure et profession intermédiaire parmi les diplômés en emploi. Les emplois sont classés selon la nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) de l'INSEE.

Sources et méthodologie

Source :

Apogée et enquête téléphonique et électronique, 18 mois après l'obtention du diplôme.

Champ :

Diplômés de licence en 2022, hors inscrits parallèlement en école d'ingénieur, soit 1 206 diplômés.

Taux de parcours connus :

82 % pour l'ensemble des diplômés.

Méthodologie :

- ◆ L'insertion est évaluée 18 mois après le diplôme pour les licenciés n'ayant pas obtenu d'autres diplômes, soit 215 diplômés.
- ◆ Les statistiques ont été redressées.